Sécurité et discipline

La sécurité des élèves transportés constitue la première priorité de la Région Bretagne.
Un guide sécurité destiné aux élèves et aux parents vous sera envoyé à domicile en même temps que la carte de transport de votre enfant. Il détaille tous les réflexes essentiels à avoir tels que :

- **Jusqu'à l'arrêt de car :** porter un équipement pour être visible des usagers de la route.
- **À la montée et la descente du car :** attendre calmement à distance de la chaussée. À la montée, présenter son titre de transport au conducteur. À la descente, attendre que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser.
- **Dans le car : Le port de la ceinture est obligatoire** et tout comportement inadapté dans le car peut entraîner des sanctions disciplinaires et financières.

Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation à la sécurité sont également dispensées afin d'apprendre aux élèves les bons réflexes à adopter.

RENSEIGNEMENTS

Site internet : **www.breizhgo.bzh**

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Contactez-nous via le formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

Région Bretagne
Direction des transports et des mobilités
283 avenue du Général Patton – CS 21 101
35 711 Rennes Cedex 7
www.bretagne.bzh

Décembre 2022 – Direction de la communication/Région Bretagne – © Photos : Charles Crié

Région BRETAGNE

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100 % Bretagne

Le transport scolaire

Comment ça marche ?

Demande de carte de transport, tarifs, infos pratiques…

Mise à jour : décembre 2022

Le transport scolaire BreizhGo

Chaque jour, ce service essentiel de proximité, qui fait partie du réseau de transport régional BreizhGo, **permet à plus de 100 000 élèves** de rejoindre leurs établissements scolaires.

Afin de permettre à chacun d'accéder à ce service, la Région finance en moyenne 90% du prix réel du transport d'un élève. Chaque année, cet investissement représente près de 130 millions d'euros.

Mon enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?

La Région Bretagne organise, tout comme les intercommunalités, les transports scolaires pour les élèves domiciliés en Bretagne.

Pour savoir si votre enfant peut bénéficier du transport scolaire BreizhGo, rendez-vous sur le site **BreizhGo.bzh** ou contactez la centrale d'appel BreizhGo au **02 99 300 300** du lundi au samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Quel montant vais-je payer pour le transport scolaire ?

La participation familiale est annuelle et forfaitaire. Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour les 1er et 2e enfants transportés puis 50€ pour le 3e. La gratuité s'appliquera à partir du 4e enfant.

Ces tarifs sont les tarifs votés par le Conseil Régional de Bretagne pour l'année scolaire 2022/2023. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Retrouvez toutes les conditions et renseignements complémentaires sur **www.breizhgo.bzh**. Une majoration de 30€ est appliquée en cas d'inscription tardive après la mi-juillet.

Comment régler la facture ?

Après acceptation de votre demande de transport par le service des transports, vous recevrez une facture à votre domicile (en fin d'année civile). Vous la réglerez directement au Trésor Public.

Quelles sont les démarches d'inscription ?

Que ce soit pour **une première demande ou un renouvellement**, vous pouvez inscrire votre enfant :

En ligne à partir du site
www.breizhgo.bzh

C'est simple & pratique !

Pour une première inscription, rendez-vous à compter de la fin mai et jusqu'à mi-juillet sur le site BreizhGo.bzh et cliquez sur démarrer l'inscription en ligne pour les transports scolaires BreizhGo.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne, contactez la centrale d'appel BreizhGo au **02 99 300 300**.

Pour une réinscription, si vous aviez effectué votre demande de transport en ligne l'année dernière, vous recevrez un email vous informant de l'ouverture du site et contenant un lien pour accéder à votre Espace Famille.

La date limite d'inscription en ligne est fixée à mi-juillet. En cas de retard non justifié (excepté déménagement, affectation tardive...), une majoration de 30€ sera appliquée.

Quand vais-je recevoir la carte de transport scolaire de mon enfant ?

Lorsque votre enfant est admis au transport scolaire, vous recevez à votre domicile la carte de transport ou le document nécessaire à l'obtention de votre titre de transport.

Les cartes seront envoyées au domicile des élèves à compter de la fin du mois d'août.

Comment être alerté en cas d'interruption des transports scolaires ?

Un système d'alerte (SMS sur portable) permet d'avertir les familles en cas d'interruption des circuits de transports scolaires (intempéries, grève). Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de cocher la case correspondante lors de la dernière étape de l'inscription en ligne.

Pour les élèves transportés sur ligne régulière, il faudra vous inscrire sur le site **www.breizhgo.bzh.**

Où puis-je trouver de l'information sur le transport scolaire BreizhGo ?

Rendez-vous sur notre site **www.breizhgo.bzh/transports-scolaires**. Cliquez ensuite sur votre **département de résidence**.

Vous pouvez également contacter les conseillers de la centrale d'appel BreizhGo qui sont à votre écoute du lundi au samedi de 8h à 20h au **02 99 300 300** (prix d'un appel local).